Institut de Formation des Professionnels de Santé
IFAS / IFAP / IFSI / FC / IFA / IFP / IFMEM
Centre Hospitalier Agen Nérac

CENTRE HOSPITALIER
AGEN - NERAC

Guide sur les aides pour les étudiants en santé de l'IFPS d'Agen

2025

Préambule

Bienvenue à l'Institut de Formation Professionnel de Santé (IFPS) d'Agen !

L'entrée en formation représente une étape clé dans votre parcours professionnel et personnel. Elle s'accompagne souvent de nombreux changements et défis : une nouvelle organisation du temps de travail, l'adaptation à un environnement d'apprentissage exigeant, et parfois même un déménagement ou une mobilité à l'international.

Conscient des difficultés que peuvent rencontrer les étudiants, l'IFPS d'Agen met à votre disposition ce livret afin de vous guider et de vous aider à mieux appréhender votre vie étudiante. Ce guide a été conçu pour recenser les différentes aides dont vous pouvez bénéficier, qu'elles soient financières, sociales, alimentaires ou liées au logement et à la mobilité. Vous y trouverez également des informations pratiques sur les structures et dispositifs qui peuvent vous accompagner tout au long de votre formation.

Ce livret a été établit suite au questionnaire sur les principales préoccupations que rencontrent les étudiants d'Agen durant leur formation. Celle-ci concerne principalement le domaine alimentaire puis vient le logement et enfin les problèmes financiers.

Nous espérons que ce livret, vous sera utile et qu'il pourra vous aider durant votre formation.

Table des matières

1. Aides alimentaires et de première nécessité 4

1.1 Epicerie solidaire 4

1.2 Le Hang ’ART : 6

2. Aides au logement 8

2.1Action Logement – AIDE MOBILI-JEUNE : 8

2.2 Le CROUS : Résidences étudiantes et aides au logement pour les étudiants boursiers. 10

2.3 Mission Locale : Accompagnement des jeunes en difficulté pour l'accès au logement. 12

3. Aides financières et bourses 13

3.1 Bourses d’études sur critères sociaux : Pour les étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé (financées par la Région Nouvelle-Aquitaine). 13

3.2 Fonds Social Formation : Aide financière pour éviter l'abandon de formation en raison de difficultés économiques. 14

3.3 Aide au passage du permis de conduire B : Aide financière pour les jeunes en insertion professionnelle ou en formation. 15

4. Aides Sociales 17

5. Culture, loisirs et engagement citoyen 18

6. Services à la personne et à l'entrée 20

6.1 Association Coup de Pouce : Aide à domicile, ménage, jardinage et petits travaux pour particuliers, entreprises et collectivités. 20

6.2 Dispositif SMARTE : 21

7. Santé et prévention 23

7.1 Borne de téléconsultation à l’IFPS 23

7.2 Planning Familial 24

7.3 Centre Gratuit d’Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) 25

..... 26

7.4 Centre de santé sexuelle 26

7.5 Santé mentale 26

7.6 Espace Santé Étudiants 27

7.7 Guide santé de l’agglomération Agen 27

8. Responsabilité civile et professionnelle étudiante en Soins infirmiers 28

Conclusion : 29

Numéros ou contacts utiles 30

1. Aides alimentaires et de première nécessité

1.1 Epicerie solidaire

La Croix rouge et les restaurants du cœur :

L'épicerie La Croix Rouge et des restaurants du cœur d'Agen, vient en aide aux jeunes faisant face à des difficultés financières depuis maintenant une dizaine d'années.

- Ce dont les étudiants d'AGEN peuvent bénéficier à la Croix Rouge
  - Un paquet de 5 à 8 produits alimentaires, pour 2 euros par passage hebdomadaire.
  - Produits d'hygiène. Brosses à dents, déodorant, serviettes hygiéniques, mousse à raser sont également disponible afin de permettre des économies aux étudiants et de s'en sortir d'un mois à l'autre.
- Ce dont les étudiants d'AGEN peuvent bénéficier aux Restaurants du cœur
  - Des transports en minibus ont été mis en place pour aider les étudiants à se rendre aux épiceries afin de faciliter pour récupérer les produits en fin de soirée quand les étudiants sont disponibles. 2 à 3 navettes sont assurées le mardi à partir de 18h. Le point de RDV est à l'entrée de la faculté du Pin, avenue de Stalingrad, au niveau des bancs. Les apprenants, sous condition de ressources, ont accès à des aides alimentaires, des dons de vêtements et des permanences de soutien gratuits.

Les inscriptions ont lieu toute l'année.

Contact :

Croix-Rouge d'Agen, 18 rue Grammont. Ouvert tous les mercredis de 17h à 19h. Renseignements au 06 41 03 86 01.

Restos du Cœur de Lot-et-Garonne, permanence les mardis de 18h à 20h, 870 avenue Georges Guignard, Boé. Renseignements au 09 86 70 99 92.

SOLIDRIVE est une supérette associative solidaire qui soutient les personnes actives, les étudiants et les retraités en difficulté financière, leur permettant de subvenir à leurs besoins essentiels avec dignité, grâce à des solutions anti-gaspillage et accessibles.

SoliDrive propose deux tarifs :

Tarif réduit : Ce tarif est accessible, après un rendez-vous, aux travailleurs à faible pouvoir d'achat.

Tarif solidaire : Ce tarif est accessible par tout le monde, notamment les personnes à fort pouvoir d'achat.

Contact :

Supérette d'AGEN

72, cours Victor Hugo 47000 Agen

Tel : 09 81 48 40 48

Supérette de FOULAYRONNES

68 avenue du Caoulet 47510 Foulayronnes

Tel : 09 80 74 66 83

AFDAS :

Qui peut bénéficier des services de l'épicerie solidaire ? Toute personne ou famille ayant des revenus inférieurs au barème d'accès retenu par l'AFDAS (calqué sur le seuil de pauvreté).

Inscription : Directement à l'AFDAS muni des justificatifs de ressources et d'identité suivants :

- dernière feuille d'imposition,
- borne CAF pour justifier des prestations sociales,
- livret de famille,
- pièce identité,
- justificatif de domicile.

Les bénéficiaires ont accès tous les jours d'ouverture aux produits frais provenant de différentes grandes surfaces de l'agglomération agenaise. Cette marchandise est constituée de denrées très proches de la date limite de consommation. En fonction des quantités, nous régulons les possibilités d'achats des bénéficiaires.

Ils ont accès également à des denrées provenant de la Banque Alimentaire, notamment des conserves et produits secs.

A l'AFDAS, toute marchandise doit être achetée, en moyenne à 30% de sa valeur dans les magasins « classiques ». Il ne s'agit donc pas d'assistanat au sens propre, mais plutôt d'une aide, sans limitation de durée.

- Du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30
- Le samedi de 9h30 à 12h

Contact :
27 rue Joliot Curie - 47240 Bon Encontre
Téléphone : 05.53.66.38.38

Le Secours Populaire Français :

Le Secours Populaire d'Agen offre diverses formes d'aide aux étudiants en situation de précarité. Ces soutiens incluent l'aide alimentaire, l'accès à des vêtements à prix réduits, ainsi que des conseils pour les démarches administratives et l'accès aux soins. Pour bénéficier de ces aides, les étudiants doivent contacter l'antenne locale du Secours Populaire à Agen, qui évaluera leur situation et les orientera vers les dispositifs appropriés.

Contact :

19, rue Paulin Régnier 47000 Agen

Tel : 05 53 47 41 54

1.2 Le Hang 'ART :

Le Hang 'ART est un projet porté par les bénévoles de l'association Stand 'UP. Ensemble, ils ont eu l'idée d'ouvrir un café-restaurant solidaire. Un café-restaurant solidaire est un lieu d'intérêt public qui a pour ambition de rassembler les gens en créant des liens, entre tous dans le but du mieux vivre-ensemble.

« Le frigo solidaire fonctionne du lundi au samedi de 9h30 à 16h30. Il se situe sur le parking du Hang 'ART afin de préserver une forme d'anonymat pour ceux qui le souhaite.
Il est alimenté 2x par jour selon nos ramasses alimentaires. Chacun se sert ce dont il a besoin et dépose en échange ce qu'il peut dans la boîte à dons.

Le repas suspendu est la possibilité de pouvoir manger un repas avec entrée, plat, dessert gratuitement. Cela se fait que sur orientation d'une assistante sociale. L'AS oriente l'étudiant pour 6 mois. L'étudiant peut donc manger à hauteur d'une fois par mois au restaurant sans avoir à payer les 12€ du repas.

Le jeune doit réserver avant sa venue »

Contact :

116 Boulevard Edouard Lacour, 47000 Agen

Tel : 05.53.95.72.79

https://www.hangart47.fr/

2. Aides au logement

2.1Action Logement – AIDE MOBILI-JEUNE :

Aide financière au logement pour les jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Alternative : Une aide pour payer votre loyer

Jusqu'à 100 €/mois pour alléger votre loyer et vous aider à vous rapprocher de votre emploi

Pour qui ?

- Jeunes de moins de 30 ans en alternance dans une entreprise du secteur privé non agricole.
- Les revenus ne dépassent pas **80 % du SMIC**.

Pourquoi ?

- **Changement de résidence principale** pour se rapprocher de l'emploi.
- **Prise d'un deuxième logement** pour se rapprocher de l'emploi.
- **Conditions supplémentaires :**
  - Nouveau logement situé à **au moins 70 km** de l'ancien.
  - Ou temps de trajet supérieur à **40 minutes** entre les deux adresses.
  - Supporter une **double charge de loyer**.

Pour quel montant ?

- **AIDE MOBILI-JEUNE®** : prise en charge d'une partie du loyer, jusqu'à **100 € par mois** (après déduction de l'aide au logement).
- Durée maximale : **11 mois**, soit **1 100 € maximum** sur une année de formation professionnelle.
- **Conditions du logement :**
  - Situé dans le **parc privé, intermédiaire ou social**.
  - Bail signé avec **une convention d'occupation en foyer, une résidence sociale ou un avenant à un bail de colocation**.

Comment faire la demande ?

1. **Se rendre sur** ☞ mobilijeune.actionlogement.fr pour vérifier l'éligibilité.
2. **Saisir la demande en ligne** et déposer les justificatifs.
3. **Recevez jusqu'à 100 € par mois** après acceptation du dossier.

Informations complémentaires

- Aide **gratuite** sous forme de subvention.
- La demande doit être faite **dans les 3 mois avant ou après** la date de début du contrat d'alternance.
- **Cumulable**, sous conditions, avec d'autres aides Action Logement.
- **Maintien possible** en cas de changement de logement ou d'entreprise/de formation.

Contact :

vanessa.fernandez@actionlogement.fr
45 Cr Victor Hugo, 47031 Agen
05 40 87 30 30
https://www.actionlogement.fr/

2.2 Le CROUS : Résidences étudiantes et aides au logement pour les étudiants boursiers.

Le CROUS : Un accompagnement pour les étudiants

Le CROUS accompagne les étudiants et les étudiantes dans leur vie quotidienne tout au long de leurs études supérieures.

Leur mission

- Améliorer les conditions de **vie et d'études** desdes étudiants.

Qui peut bénéficier d'un logement CROUS ?

- Les logements CROUS sont **exclusivement réservés** aux étudiants ayant initié un **Dossier Social Étudiant (DSE)** .

Comment faire sa demande ?

Créez votre DSE en suivant le guide : Bourse et logement - Constituez votre Dossier Social Étudiant (DSE)

https://www.etudiant.gouv.fr/bourse-et-logement-constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse-409

Qui peut bénéficier des bourses ?

Testez votre éligibilité aux bourses sur critères sociaux du CROUS ! ; Testez votre éligibilité aux bourses

https://www.lescrous.fr/nos-services/une-offre-de-services-riche-et-de-qualite-pour-tous-les-etudiants/#bourses-et-aides-financieres

Comment faire sa demande ?

Consultez les étapes pour constituer votre **Dossier Social Étudiant (DSE)** : Dossier Social Étudiant - Étapes et informations

https://www.etudiant.gouv.fr/bourse-et-logement-constituez-votre-dossier-social-etudiant-dse-409

Guide de l'étudiant proposé par le CROUS

Consultez le guide étudiant 2024 : Guide de l'étudiant 2024

https://www.conservatoiredeparis.fr/sites/default/files/Ecole/Guide-etudiant-Edition2024VF_light.pdf

Contacts et informations locales (CROUS Agen)

Résidence Crous La Cressonnière

residences.agen@crous-bordeaux.fr

5 Av. Michel Serres, 47000 Agen

05.53.48.13.17

http://www.crous-bordeaux.fr

Résidence Crous Les Tanneries

Mail : residences.agen@crous-bordeaux.fr

Adresse : 30 Rue Cajarc, 47000 Agen

Tel : 05.53.48.13.17

Site Internet : http://www.crous-bordeaux.fr

2.3 Mission Locale : Accompagnement des jeunes en difficulté pour l'accès au logement.

La Mission Locale de l'Agenais, propose aux jeunes de 16 à 25 ans, sur les territoires des 106 communes qu'elle couvre, un accompagnement dans la construction de leur projet professionnel afin d'accéder à l'emploi.

Missions principales :

- **Accompagnement vers l'emploi** : aide à la construction de projets professionnels, orientation, conseils en recherche d'emploi.
- **Formation** : information sur les dispositifs de formation adaptés aux besoins et aux aspirations des jeunes.
- **Logement** : assistance dans les démarches liées à l'accès à un logement autonome.
- **Santé** : sensibilisation et orientation vers les services de santé adaptés.
- **Mobilité** : solutions pour faciliter les déplacements nécessaires à l'insertion professionnelle.
- **Accès aux droits et citoyenneté** : information et accompagnement pour une meilleure intégration sociale.

Avec une équipe de 39 professionnels répartis sur 12 lieux d'accueil, la Mission Locale est implantée au cœur des quartiers urbains et des zones rurales, assurant ainsi une proximité avec les jeunes pour répondre efficacement à leurs besoins.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous, il est possible de contacter la Mission Locale au 05 53 47 23 32 ou de visiter leur site officiel

3. Aides financières et bourses

3.1 Bourses d'études sur critères sociaux : Pour les étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé (financées par la Région Nouvelle-Aquitaine).

Garantir des conditions de vie satisfaisante à chaque personne préparant un diplôme en travail social, paramédical ou de santé, en Nouvelle-Aquitaine, quel que soit son statut : étudiant, demandeur d'emploi ou salarié.

Qui peut en bénéficier ?

Etudiants inscrits en formation initiale dans un institut de formation du secteur social, paramédical ou de santé financée par la Région

Salariés et demandeur d'emploi bénéficiant des dispositifs qui leur sont ouverts dans le droit commun et financés selon les cas par les OPCA/OPACIF, les employeurs ou au titre de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle par la Région ou Pôle emploi.

Le montant

Le montant de ces bourses est **de 1454 euros à 6635 euros par an.**

Pour les percevoir, l'apprenant doit être éligible aux critères et conditions d'attribution définis par le règlement régional consultable en ligne.

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/system/files/specific_pj_files/RI_bourses_1.pdf

Comment faire sa demande ?

En cas d'éligibilité, créez votre compte et déposez une demande dématérialisée en cliquant sur le lien ci-dessous :

https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr/craPortailFO/externe/creationDossier.do?codeDispositif=BSS_SEPT24

Contact :

Direction des formations sanitaires et sociales

Tel : 05.49.38.49.38

3.2 Fonds Social Formation : Aide financière pour éviter l'abandon de formation en raison de difficultés économiques.

Le **Fonds Social Formation** est un dispositif d'aide destiné à accompagner les étudiants rencontrant des difficultés financières durant leur parcours de formation. Son objectif principal est de **sécuriser le parcours de formation** en apportant un soutien financier aux apprenants confrontés à des dépenses imprévues ou à des contraintes économiques qui pourraient compromettre la poursuite de leurs études.

Grâce à cette aide, les étudiants peuvent **éviter l'arrêt de leur formation** dû à des difficultés financières, notamment en couvrant des dépenses essentielles telles que le logement, le transport ou encore les frais liés à la vie quotidienne. Ce soutien permet ainsi d'assurer une plus grande stabilité et de prévenir les situations de rupture qui pourraient impacter l'engagement et la réussite des étudiants.

En offrant une prise en charge partielle ou totale de certains coûts, le **Fonds Social Formation** contribue à **permettre aux étudiants de poursuivre leur formation dans les meilleures conditions possibles**, malgré les imprévus financiers ou personnels qu'ils pourraient rencontrer. Il s'agit d'un levier essentiel pour garantir l'égalité des chances et offrir à chacun la possibilité d'achever son cursus dans un environnement serein et propice à la réussite académique et professionnelle.

Qui peut en bénéficier ?

Les apprenants inscrits dans une formation financée par la Région Nouvelle-Aquitaine (stagiaires de la formation professionnelle, apprenants des formations sanitaires et sociales et salariés en formation dans une structure d'insertion par l'activité économique - SIAE)

Les apprentis inscrits dans une structure de formation située en Nouvelle-Aquitaine.

Montant

L'aide est de minimum **100 €** et pourra être portée à **1000 € maximum par an et par demandeur.**

Une même personne peut bénéficier plusieurs fois de l'aide dans la limite de 1000 € par année civile.

Conditions d'éligibilité

A survenance d'un événement imprévu durant la formation qui engendre une difficulté financière,

Un risque d'abandon de la formation suivie.

Comment faire sa demande ?

Le dépôt de votre dossier s'effectue sur notre plateforme en ligne Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine.

La plateforme est accessible via le bouton suivant : https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr/craPortailFO/externe/creationDossier.do?codeDispositif=MI_VOLET3_22

Vous y retrouverez également les documents à télécharger.

Contact :

Service Relation aux Usagers

Direction de la jeunesse et de la citoyenneté

Tel : 05.49.38.49.38

Site internet : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/erasmus-stage-public-post-bac-0?page=1

3.3 Aide au passage du permis de conduire B : Aide financière pour les jeunes en insertion professionnelle ou en formation.

Favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide au financement du permis de conduire B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle.

Qui peut en bénéficier ?

Entre 17 à 25 ans révolus

Niveau de qualification BAC ou infra BAC

Revenu de référence par part fiscale inférieur au plafond prévu dans le règlement et appartenir à l'une des catégories suivantes :

Diplômé de la filière professionnelle ou agricole en insertion professionnelle

En insertion professionnelle suivi par une mission locale

Scolarisé en établissement régional d'enseignement adapté (EREA)

En contrat d'engagement de service civique

Comment faire sa demande ?

En cas d'éligibilité, créez votre compte et déposez une demande dématérialisée en cliquant sur le bouton "Créer un nouveau dossier"

La plateforme est accessible via le **lien suivant** : https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr/craPortailFO/externe/creationDossier.do?codeDispositif=MI_VOLET3_22

Vous y retrouverez également les documents à télécharger.

Vous pouvez vous aider du document "Comment bien saisir et suivre ma demande" : https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr/craPortailFO/externe/creationDossier.do?codeDispositif=APC_24_25

Contact :

Service Relation aux Usagers

Direction de la jeunesse et de la citoyenneté

Tel : 05.49.38.49.38

Site internet : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/erasmus-stage-public-post-bac-0?page=1

4. Aides Sociales

Service Social Université Bordeaux

Étudiant à l'Université de Bordeaux, en fonction de votre situation, vous pouvez bénéficier de diverses aides sociales.

Si vous rencontrez des difficultés ponctuelles au cours de vos études, vous pouvez prendre rendez-vous avec les assistantes du service social du CROUS ou de l'Espace Santé Étudiants pour échanger sur votre situation.

Contact :

Service Social Université

Tel : 05.33.51.42.09

Mail : servicesocial.ese@u-bordeaux.fr

Site.internet :https://www.u-bordeaux.fr/campus/vie-quotidiennne/aides-sociales-financieres/aides-accordees-par-luniversite

5. Culture, loisirs et engagement citoyen

L'accès à la culture, aux loisirs et à l'engagement citoyen joue un rôle fondamental dans l'épanouissement personnel et le développement social des étudiants. Ces dimensions permettent non seulement de s'évader du quotidien, mais aussi de renforcer le lien social, de découvrir de nouvelles perspectives et de s'engager activement dans la vie collective.

Dans les chapitres précédents, nous avons déjà abordé les initiatives portées par **Le Point Jeunes**, **le Secours Populaire** et **les Restos du Cœur**, qui donnent l'accès aux activités culturelles et aux loisirs pour les jeunes en situation de précarité ou qui en ont besoin.

Ce chapitre se concentrera donc sur le **Projet Initiative Jeunesse**.

Le **Projet Initiative Jeunesse** est un dispositif instauré par la Région Nouvelle-Aquitaine pour encourager l'autonomie, la créativité et l'engagement des jeunes âgés de 15 à 30 ans. Il vise à soutenir financièrement des projets initiés par des associations de jeunes dans divers domaines tels que l'environnement, la culture, les arts, les sciences, la solidarité internationale, le journalisme ou le sport.

Pour avoir plus d'informations, vous pouvez aller sur le site :

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/jeunesse/projets-initiatives-jeunesse-soutien-aux-projets-portes-par-les-jeunes-constitues-en-association?page=2

Avantages pour les étudiants d'Agen :

- **Soutien financier** : Les projets sélectionnés peuvent bénéficier d'une subvention régionale, facilitant ainsi leur mise en œuvre.
- **Accompagnement** : Les porteurs de projets peuvent être guidés dans les différentes étapes de réalisation, de la conception à l'évaluation.
- **Valorisation** : Les initiatives soutenues gagnent en visibilité, renforçant ainsi la reconnaissance de l'engagement des jeunes au niveau local et régional.

Modalités de candidature :

- **Constitution en association** : Les porteurs de projets doivent être organisés sous forme associative (loi 1901) .
- **Âge requis** : Les candidats doivent être âgés de 15 à 30 ans inclus et résider en Nouvelle-Aquitaine.
- **Dépôt du dossier** : Les projets doivent être déposés en ligne sur le portail des aides de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- **Calendrier** : Les projets sont étudiés au fur et à mesure de leur dépôt et passent en commission permanente tout au long de l'année.

Contact :

Direction de la jeunesse et de la citoyenneté
05.57.57.74.52

Pour les étudiants agenais, ce dispositif représente une opportunité de concrétiser des initiatives locales, de contribuer au dynamisme de leur territoire et de développer des compétences précieuses pour leur avenir professionnel.

Association ASIA :

L'Association Sportive Interuniversitaire Agen (ASIA) vous offre une large gamme d'activités sportives complémentaires à vos études.

Tous les étudiants peuvent intégrer le bureau de l'ASIA pour enrichir leur vie étudiante, monter des projets et s'initier aux joies de la vie associative. L'adhésion auprès de l'ASIA n'implique pas le règlement d'une cotisation.

Contact :

TEISSIER Hervé
Tel : 06.87.83.54.36
Mail : herve.teissier@u-bordeaux.fr

Site internet : https://asia-agen.glideapp.io/dl/375e23?full=t

6. Services à la personne et à l'entrée

6.1 Association Coup de Pouce : Aide à domicile, ménage, jardinage et petits travaux pour particuliers, entreprises et collectivités.

L'association **Coup de Pouce Services**, créée à Agen depuis 1988, est une **association intermédiaire** dédiée à la lutte contre le chômage et l'exclusion. Elle propose une variété de services aux particuliers, entreprises, associations et collectivités, tout en offrant des opportunités d'emploi aux personnes en recherche d'activité.

Services proposés :

- **Aux particuliers :**
  - **Aide au ménage** : Entretien de la maison et du linge.
  - **Entretien du jardin** : Tonte de pelouses, taille d'arbustes et de rosiers.
  - **Aide à domicile** : Assistance pour les tâches quotidiennes telles que rentrer du bois ou faire les cours.
  - **Petit bricolage** : Montage de meubles en kit, pose de tringles à rideaux, etc.
- **Aux entreprises, associations et collectivités :**
  - Mise à disposition de personnel pour divers besoins.

Pour les étudiants, **Coup de Pouce Services** peut constituer une ressource précieuse en proposant des **opportunités d'emploi temporaires** ou à temps partiel, adaptées à leur emploi du temps académique. Ces missions permettent non seulement de générer un revenu complémentaire, mais aussi d'acquérir une expérience professionnelle enrichissante dans divers domaines tels que le ménage, le jardinage, l'aide à domicile ou le bricolage .

Modalités pour bénéficier des services de l'association :

- **Pour les demandeurs d'emploi (dont les étudiants) :**
  - **Contact** : Prendre contact directement avec l'association pour exprimer votre intérêt et discuter des opportunités disponibles.
  - **Coordonnées** :
    - **Adresse** : 82 Rue Lafayette, 47000 Agen
    - **Téléphone** : 05 53 66 58 20
    - **Horaires d'ouverture du standard** : 9h à 12h et de 14h à 17h
    - **Horaires des bureaux** :
      - Du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
      - Le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h

En contactant **Coup de Pouce Services**, les étudiants peuvent accéder à des missions ponctuelles ou régulières, contribuant ainsi à financer leurs études tout en développant des compétences professionnelles variées.

6.2 Dispositif SMARTE :

Le dispositif **SMARTE** (Soin et Médiation pour l'Accompagnement et la Réhabilitation des Troubles Émergents) est une initiative innovante mise en place par le **Centre Hospitalier Départemental (CHD) La Candélie**. Il s'adresse aux jeunes de **17 à 25 ans** présentant des **troubles psychiques émergents**, avec pour objectif principal d'assurer une prise en charge précoce et adaptée.

Un dispositif novateur et inclusif

SMARTE repose sur un **espace neutre et non médicalisé**, conçu pour offrir aux jeunes un environnement rassurant, loin des structures psychiatriques traditionnelles. Ce cadre bienveillant favorise une **relation de confiance** et encourage la prise de parole sur des sujets souvent tabous, contribuant ainsi à la **dé-stigmatisation des troubles psychiques**.

Un accompagnement précoce et personnalisé

L'un des principes fondamentaux du dispositif est **l'intervention précoce**, qui repose sur la compréhension que le cerveau des jeunes adultes possède une **forte plasticité jusqu'à environ 25 ans**. Une prise en charge rapide permet d'éviter l'aggravation des troubles et favorise une meilleure réhabilitation. L'accompagnement est **individualisé** et vise à proposer des solutions adaptées aux besoins spécifiques de chaque jeune, en fonction de son vécu, de ses attentes et de ses difficultés.

Une approche pluridisciplinaire pour une prise en charge globale

Le programme SMARTE repose sur un **travail collaboratif** impliquant divers professionnels de santé et du social :

Psychologues et psychiatres, pour une évaluation et un suivi adapté aux troubles émergents,

Travailleurs sociaux, qui accompagnent les jeunes dans leurs démarches administratives et d'insertion,

Éducateurs spécialisés et médiateurs de santé, qui assurent un rôle de soutien et d'accompagnement dans la vie quotidienne,

Partenaires extérieurs, tels que des associations et des structures d'aide à l'insertion professionnelle et sociale.

Un enjeu majeur : lutter contre l'isolement et favoriser l'insertion

Les troubles psychiques émergents peuvent être un **facteur d'isolement social** et un frein à la construction d'un projet de vie stable. Le dispositif SMARTE vise ainsi à **renforcer l'autonomie** des jeunes en les aidant à surmonter leurs difficultés et à mieux s'intégrer dans la société. L'accompagnement proposé ne se limite pas à la santé mentale, mais s'étend aussi à des aspects essentiels comme l'**emploi, la formation, le logement et les relations sociales**.

En proposant une **approche bienveillante, flexible et adaptée**, SMARTE représente un **espoir pour de nombreux jeunes en souffrance**, leur offrant les outils nécessaires pour mieux comprendre leur situation, retrouver confiance en eux et bâtir un avenir plus serein.

Pour plus d'information

Site internet :

https://www.chd47.com/images/docs/DEPLIANT_CENTRE_DE_SOINS_DU_GRAVIER.pdf

7. Santé et prévention

7.1 Borne de téléconsultation à l'IFPS

La borne de téléconsultation MEDADOM permet de mettre en relation un patient avec un médecin généraliste via une plateforme de téléconsultation. Elle permet ainsi de réaliser une consultation à distance à l'aide d'un système de vidéotransmission, et des outils mesurant différents paramètres cliniques.

6 dispositifs médicaux :

Un thermomètre, qui peut confirmer la fièvre, signalant la présence d'une infection virale ou bactérienne, associée à des signes cliniques

Un tensiomètre pouvant évaluer la tension artérielle du patient

Un oxymètre permettant de mesurer le taux d'oxygène dans le sang (dont les taux normaux se situent entre 95% et 100%)

Un stéthoscope connecté permettant d'écouter les bruits cardiaques et une auscultation pulmonaire au cours de la téléconsultation

Un otoscope connecté équipé d'une caméra qui est utilisé pour examiner l'oreille externe ou moyenne en cas de signes d'otite ou de bouchon d'oreille à l'interrogatoire

Un dermatoscope connecté, lui aussi équipé d'une caméra, examinant l'épiderme en cas de lésions (piqûre d'insecte, éruptions, etc.) grâce à une lentille HD

Contact :

Secrétariat

Tél. 05 53 77 78 00

Site Internet

https://www.ifps-agen.com/

7.2 Planning Familial

Le Planning milite pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité femmes - hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations.

Services proposés :

Permanences et consultations :
Les permanences d'accueil du Planning sont tenues par des femmes bénévoles.
De nombreux sujets peuvent être abordés : la contraception, la grossesse, l'avortement, les infections sexuellement transmissibles (IST), le VIH/sida les violences, l'adolescence, les sexualités, les règles, le plaisir, le consentement, les relations parents-enfants.

Animations extérieures :
Les actions intègrent à la fois les connaissances biologiques et physiologiques sur le corps, la réduction des risques liés à la sexualité (grossesses non désirées, IST, violences…).
Le Planning inscrit ses interventions en milieu scolaire dans le cadre de la CIRCULAIRE N°2003-027 DU 17-2-2003 sur « L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées ». Ses actions intègrent à la fois les connaissances biologiques et physiologiques sur le corps, la réduction des risques liés à la sexualité (grossesses non désirées, Infections Sexuellement Transmissibles, violences…) et la réflexion sur les dimensions affectives et relationnelles de la sexualité (rapports inégalitaires entre les femmes et les hommes, consentement, stigmatisation de l'homosexualité…).

Contact :

Tel : 0 800 08 11 11

Site internet : https://www.planning-familial.org/fr/le-planning-familial-de-lot-et-garonne-47

7.3 Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD)

Activité du service :
Notre établissement met à disposition des patients et des visiteurs un Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic, le CeGIDD.
Situé au rez-de-chaussée du Centre Hospitalier AGEN-NERAC, ce service propose des consultations sur rendez-vous à la fois anonymes, gratuites et ouvertes à tous.
Vous êtes reçu individuellement par l'un de nos médecins et en fonction du contexte, il peut prescrire un test pour le VIH, les Hépatites B et C, la Syphilis, le Chlamydia ou d'autres IST.
Les tests sanguins ou urinaires prescrits sont réalisés sur place par l'infirmière.
La remise des résultats se fait ensuite également de manière individuelle lors d'une consultation médicale ultérieure sous un délai de quelques jours.

> Les traitements de certaines Infections Sexuellement Transmissibles y sont délivrés gratuitement.
> PreP (Prophylaxie Pré-Exposition)

Pour information, bénéficier des services du CeGIDD peut aussi vous permettre de faire un point sur la sexualité, les relations de couple, la contraception, vos vaccinations etc.

Contact et adresse :
Localisation
Site d'Agen, route de Villeneuve
47923 AGEN cedex 9
Rez-de-chaussée
Secrétariat
Tél. 05 53 69 70 25
Site Internet
https://www.ch-agen-nerac.fr/

7.4 Centre de santé sexuelle

LOTETGARONNE.fr
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Vous souhaitez une contraception, des informations relatives à la sexualité, les infections sexuellement transmissibles, vous pouvez vous rendre dans l'un des centres de santé sexuelle animé par les professionnels du Conseil départemental. Médecin spécialisé, sage-femme, conseillère conjugale et infirmière vous y accueilleront. Ces personnels interviennent également, sur demande, en animation collective en milieu scolaire.

Le C2S dispose de cinq antennes sur le département à Agen, Nérac, Marmande, Villeneuve sur Lot et Fumel. Chaque centre réunit une équipe pluri professionnelle capable de répondre à vos questions sur la sexualité, la contraception, l'Interruption volontaire de grossesse (IVG), les infections sexuellement transmissibles (IST) et leur dépistage, l'éducation familiale et le conseil conjugal.

Les partenaires éducatifs, associatifs, médico-sociaux ont la possibilité de solliciter les équipes du C2S afin d'organiser des actions collectives d'information et de prévention en dehors des centres.

Contact :

Tel : 05 53 69 43 21

Mail : c2s@lotetgaronne.fr

Site internet : https://www.lotetgaronne.fr/nos-services/solidarite/enfance-famille/sexualite-et-contraception

7.5 Santé mentale

En cas de difficultés personnelles ou professionnelles, la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) propose aux apprenants un dispositif conventionné par le Centre Hospitalier Agen-Nérac gratuit, anonyme et confidentiel d'accès à un psychologue. Il est possible de prendre RDV pour une consultation en face à face ou par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Contact :

Tel : 0 805 908 908

7.6 Espace Santé Étudiants

Pour les petits et les gros bobos des étudiants, un seul contact : l'infirmière des campus agenais. Vous trouverez auprès de l'infirmière conseil, écoute, suivi médical. Vous pourrez également évoquer avec elle tout sujet vous préoccupant : consultations médicales et soins, sexualité, contraception, infections sexuellement transmissibles, vaccination, aide pour accéder à des consultations médico-psychologiques, diététique. L'infirmière vous propose également des ateliers anti-stress, une formation sur les Premiers secours en santé mentale (PSSM), des cafés santés étudiants, des ateliers de batch-cooking.

- Madame CUENOT, infirmière de l'espace santé étudiants, sur Agen, vous accueille avec ou sans rendez-vous pour des soins courants (pansements, prise de tension, ablation de points de suture,...)
- ou des soins infirmiers sur prescription médicale.
- Elle est présente sur le Campus du Pin et sur le Campus Michel Serres et est à votre écoute pour toute question sur votre santé.

université de BORDEAUX

Contact :

Tel : 06 28 03 94 19

Mail : patricia.cuenot@u-bordeaux.fr

Site internet : https://campus-agen.u-bordeaux.fr/vie-etudiante/sante

7.7 Guide santé de l'agglomération Agen

Un guide pratique de santé, complet, qui se veut un véritable compagnon du quotidien, pensé pour répondre aux besoins de chacun, à tous les âges de la vie.

Site internet :

https://www.agglo-agen.net/vie-quotidienne/solidarite-et-sante/agglo-sante/guide-sante

8. Responsabilité civile et professionnelle étudiante en Soins infirmiers

La responsabilité civile professionnelle est indispensable pour effectuer votre formation. Elle vous protège des conséquences financières en cas de faute personnelle lors des stages.

La MNH

L'essentiel de l'offre :

Offerte tout au long de vos études.
Vous êtes couvert lors de tous vos stages, en France ou à l'étranger sous conditions.
Vous recevez immédiatement votre bulletin d'adhésion par courriel et vous êtes assuré dès le lendemain de votre adhésion.

Pour vous inscrire :

https://www.mnh.fr/responsabilite-civile-professionnelle/etudiants

La MACSF

L'essentiel de l'offre :

La responsabilité civile professionnelle (RCP) et protection juridique (PJ) est une assurance fortement recommandée qui te garantit en cas de dommages occasionnés lors de tes stages : indemnisation des victimes, des juristes MACSF pour te défendre, pas de frais de justice à avancer (voir condition).

C'est offert. Pendant toute la durée de tes études.

C'est simple. Inscription et gestion 100% en ligne.

C'est rapide. 2min pour souscrire, ton attestation de responsabilité civile professionnelle est envoyée immédiatement par e-mail.

Pour vous inscrire :

https://www.macsf.fr/etudiants-en-sante

Conclusion :

Grâce à des acteurs clés comme le CROUS, le Secours Populaire, le Secours Catholique, l'association AIDES, la Mission Locale, le Point Jeunes, Coup de Pouce Services et bien d'autres, chaque étudiant peut trouver une aide adaptée à ses besoins spécifiques. Ces dispositifs permettent non seulement de pallier les difficultés financières et matérielles, mais aussi d'encourager l'épanouissement personnel, l'engagement citoyen et l'insertion professionnelle.

Nous espérons que ce guide vous aidera à mieux identifier les ressources à votre disposition et à surmonter les éventuelles difficultés rencontrées au cours de votre parcours. N'hésitez pas à solliciter ces services et à vous rapprocher des structures concernées pour bénéficier pleinement de ces dispositifs, mais également à nous faire part de vos difficultés.

Numéros ou contacts utiles

15 : Aidé médicale d'urgence + Permanence médicale soir et week-end

17 : Police secours

18 : Pompiers

112 : Numéro d'urgence européen

114 : Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes

119 : Urgence mineurs ou jeunes majeurs en danger (< 21 ans)

3114 : Numéro national prévention suicide

3237 : Pharmacie de garde

3919 : Ligne d'écoute pour les femmes victimes de violence

09 72 39 40 50 : SOS amitiés

09 72 59 65 65 : SOS étudiants (CROUS)

Santé psy étudiant : pour des consultations gratuites : https://santepsy.etudiant.gouv.fr

Aide sociale étudiant : pour toute problématique : www.aide-sociale.fr/etudiant-en-difficulté/